



## Liquidation communautaire

-----  
Par Joye41

Bonjour à tous

Après un pv de difficultés nous sommes reparti devant le juge qui a tranché les différents, nous sommes repartis devant le notaire qui a été obligé de faire un pv de carence Mr ne c'est pas présenté au partage.

Le juge a homologué le projet de liquidation en totalité sauf le mobilier que nous devons nous partager. Il n'y a pas eu d'appel de la partie adverse le notaire va donc faire la liquidation est ce que Mr peut encore s'opposer à la liquidation?

Merci à tous pour vos réponses.